



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

L'article 1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Montbard, elle sera disponible également sur le site internet de la commune.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par le maire. Après une expérimentation, la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le CFU est structuré en quatre parties :

- I. Informations générales et synthétiques : présente une vue panoramique de la situation financière
- II. Exécution budgétaire : présente un compte rendu de l'exécution financière
- III. Etats financiers : présente une vision patrimoniale qui complète l'exécution budgétaire
- IV. Etats annexés : Apporte des informations complémentaires

Il a été approuvé pour l'année 2025 au cours de la séance du conseil municipal du 26 février 2026.

Budget principal

→ Vision d'ensemble du résultat de l'année 2025 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2024		4 020 912.31	1 506 190.67			2 514 721.64
Résultats reportés		2 420 912.31	1 506 190.67			914 721.64
Opérations de l'exercice 2025	10 994 719.35	12 651 310.00	5 381 748.88	5 017 262.87		1 292 104.64
Résultat de l'exercice 2025		1 656 590.65	364 486.01			1 292 104.64
Totaux		4 077 502.96	1 870 676.68			2 206 826.28
Résultats de clôture 2025		4 077 502.96	1 870 676.68			2 206 826.28

→ Exécution financière :

- **La section de fonctionnement** qui regroupe toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- **La section d'investissement** qui regroupe toutes les dépenses de travaux d'investissement et d'équipements ainsi que le capital de la dette à rembourser sur l'exercice et en recette, les subventions des partenaires, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, l'autofinancement et l'emprunt nouveau nécessaire au financement des projets communaux.

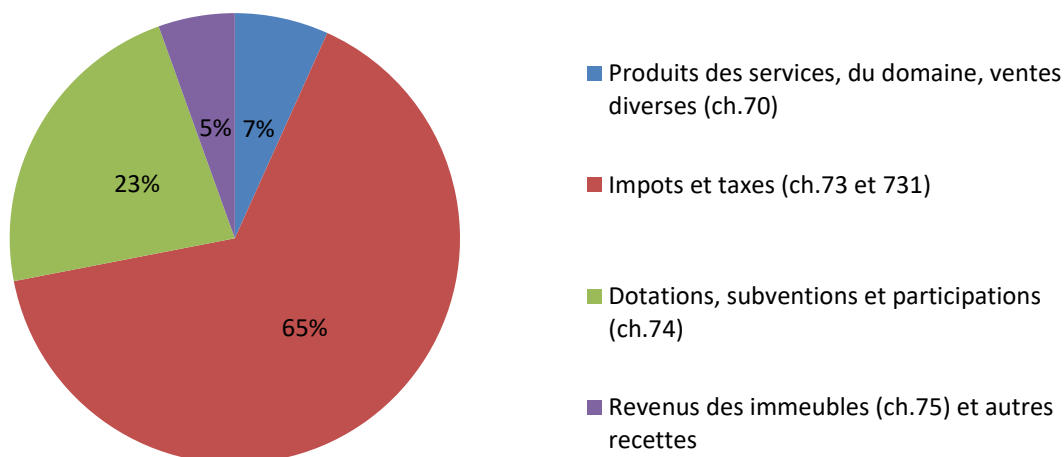
Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement intègrent les recettes fiscales, les dotations versées par l'Etat, les tarifs acquittés par les usagers des services publics, ainsi que diverses recettes de gestion courante perçues par la collectivité.

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	CA 2024 (pour mémoire)	CFU 2025	%2024/2025
Produits des services, ventes diverses (ch.70)	863 095.88 €	852 141.91 €	-1.27%
Impôts et taxes (ch. 73)	8 275 741.37 €	8 250 086.51 €	-0.31%
Dotations, subventions et participations (ch.74)	2 854 978.30 €	2 854 349.55 €	-0.02%
Revenus des immeubles (ch.75)	398 720.87 €	588 242.71 €	47.53%
Autres recettes	228 848.07 €	106 489.32 €	-53.47%
Total recettes de fonctionnement	12 621 384.49 €	12 651 310.00 €	0.24%

Répartition des recettes de l'année 2025



Les impôts et taxes, principales recettes de fonctionnement de la commune, se composent des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, de l'attribution de compensation (recette versée par la Communauté de Communes du Montbardois destinée à neutraliser budgétairement les effets des transferts de compétences) et de diverses autres recettes fiscales et parafiscales (part communale des droits de mutation sur les transactions immobilières, part communale de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, etc....). Ce poste de recette est relativement stable par rapport à l'année 2024.

Taux de fiscalité de la Commune de Montbard

Taxe	Commune de Montbard (année 2025)	Niveau départemental Taux moyen (année 2024)	Niveau national Taux moyen (année 2024)
Taxe foncière (bâti)	44.73	45.02	39.74
Taxe foncière (non bâti)	80.87	37.13	51.08
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	23.69	21.58	23.88

Les dotations, subventions et participations sont stables par rapport à 2024.

Les produits de services et revenus des immeubles en hausse par rapport à 2024, s'expliquent par un solde positif entre les arrivées et les départs de locataires. De plus, ce poste de recette intègre également l'indemnisation de l'assurance suite aux différents sinistres et qui est variable d'une année à l'autre.

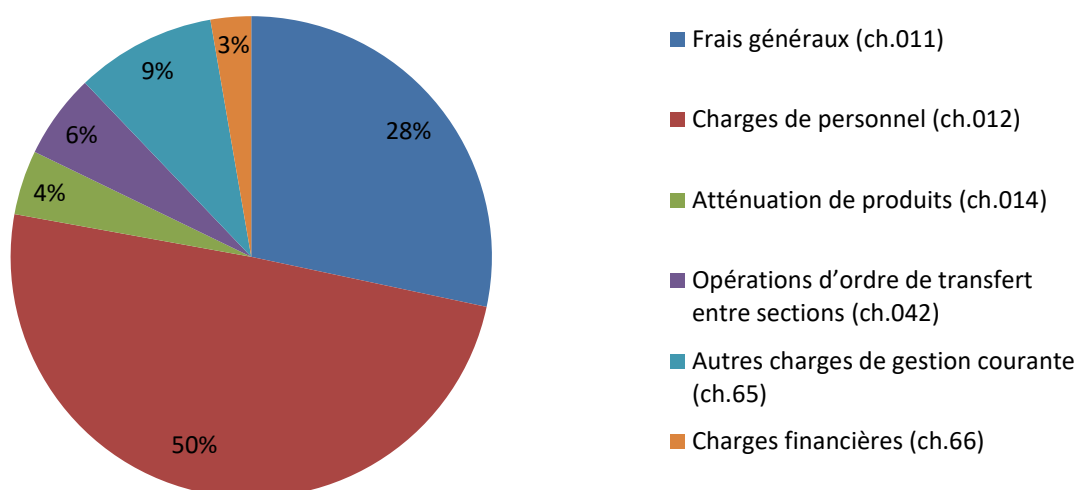
Les autres recettes fluctuent d'une année à l'autre car ce poste de recette intègre le remboursement des arrêts de maladies par l'assureur de la collectivité et des recettes exceptionnelles (cessions immobilières, mandats antérieurs annulés, etc).

Les dépenses de fonctionnement intègrent les frais de personnel, les subventions versées à différents organismes (dont les associations), ainsi que les frais généraux (dépenses d'énergie et de fluides, prestation de services et dépenses liées aux services externalisés, etc) et les intérêts de la dette.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	CA 2024 (pour mémoire)	CFU 2025	%2024/2025
Frais généraux (ch.011)	2 956 108.10 €	3 108 460.28 €	5.15%
Charges de personnel (ch.012)	5 354 920.70 €	5 430 804.51 €	1.42%
Atténuation de produits (ch.014)	415 288.00 €	475 758.00 €	14.56%
Opérations d'ordre de transfert entre sections (ch.042)	584 223.73 €	623 457.98 €	6.72%
Autres charges de gestion courante (ch.65)	923 336.77 €	1 033 066.60 €	11.88%
Charges financières (ch.66)	343 605.93 €	298 314.91 €	-13.18%
Autres dépenses	6 386.66 €	24 857.07 €	289.20%
Total dépenses de fonctionnement	10 583 869.89 €	10 994 719.35 €	3.88%

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ANNEE 2025



Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses pour la collectivité, en augmentation par rapport à l'année 2024 compte tenu de la revalorisation du SMIC en novembre 2024 dont la répercussion se retrouve en totalité en 2025, de l'augmentation de 3 points du taux de cotisation employeur à la CNRACL au 1^{er} janvier 2025 et de l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité.

Les frais généraux regroupent toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (électricité, eau, chauffage, carburant), vêtements de travail, assurances, maintenance, redevance pour la délégation de service public du centre Amphitrite, animations culturelles, etc. L'évolution à la hausse par rapport à l'année 2024 s'explique principalement par l'augmentation de la redevance pour la délégation de service public du centre Amphitrite suite au renouvellement du contrat de délégation.

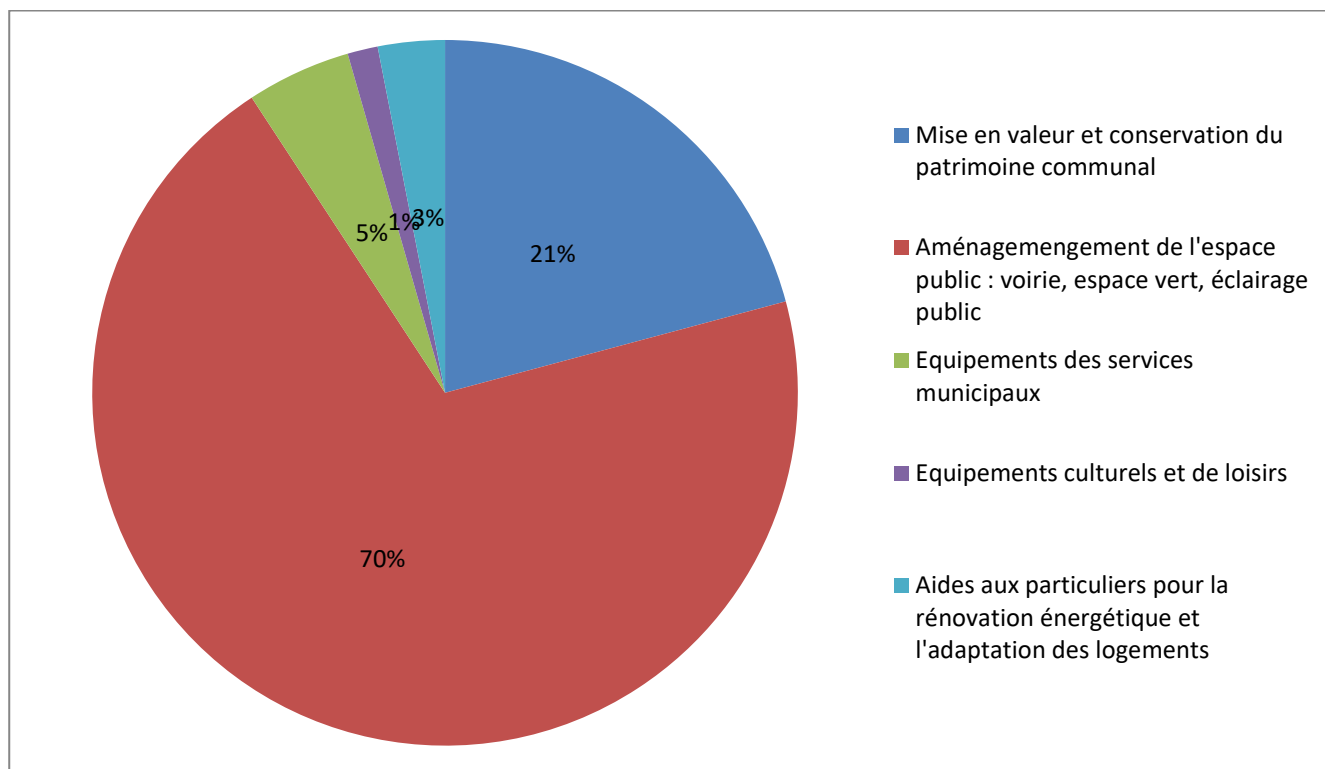
Les autres charges de gestion courante regroupent notamment la contribution de la collectivité au service départemental d'incendie de secours, les subventions aux associations et la participation du budget Principal à l'équilibre des budgets autonomes (budget CCAS et Caisse des Ecoles).

L'évolution des charges d'intérêts est contenue depuis plusieurs années du fait de la politique de désendettement. L'encours diminue et la commune a bénéficié de taux fixes et très bas sur les emprunts réalisés au cours du mandat précédent. La gestion active de la dette a permis de poursuivre la dynamique d'investissement sans alourdir les charges financières malgré la remontée du taux d'intérêt depuis trois ans.

Section d'investissement

Les dépenses d'équipements s'élèvent à 3 770 356.37€ en 2025 et à 2 368 784.74€ en 2024.

La répartition de ces dépenses en 2025 par secteurs d'intervention est la suivante :



Parmi les investissements, les plus significatifs de l'année 2025, peuvent être cités :

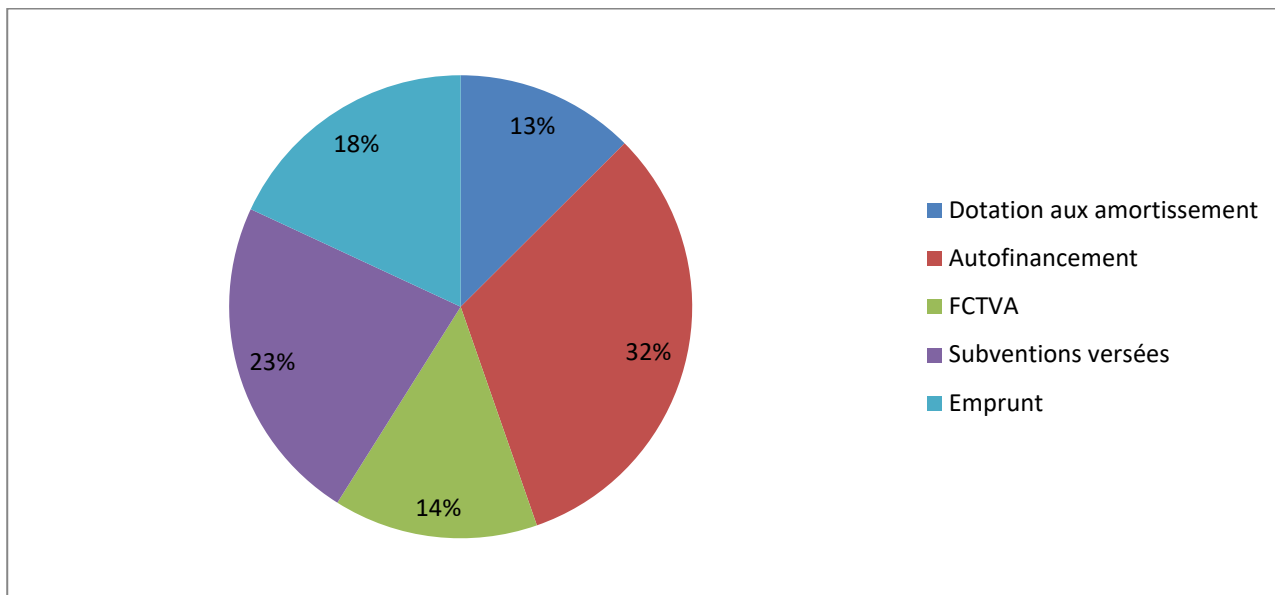
- Début des travaux aménagement avenue Maréchal Leclerc et quai Philippe Bouhey
- Travaux de voirie et réfection des trottoirs rues Lamartine et Champfleury
- Travaux de réaménagement intérieur et étanchéité de toiture à la maison de la petite enfance
- Travaux au sein des deux groupes scolaires
- Rénovation de l'habitat privé : opération pluriannuelle (2023-2028) d'amélioration de l'habitat privé et renouvellement urbain ; aides aux habitants pour la rénovation énergétique et l'adaptation des logements, pour la rénovation des façades, pour la primo accession à Montbard.

L'annuité de la dette en 2025 s'élève à 1 509 463.67€.

Le déficit reporté en 2025 s'élève à 1 506 190.67€

Le financement de ces dépenses est assuré par un autofinancement de 1 600 000€, par le FCTVA pour un montant de 711 056.25€, l'encaissement de subventions pour 1 144 168.59€, un emprunt de 900 000€, dotation aux amortissements à hauteur de 623 457.98€

La répartition par types de recettes en 2025 :



Le budget principal comporte deux budgets annexes :

Le budget eau et assainissement :

Est un budget à autonomie financière, c'est-à-dire financé par ses propres ressources liées à l'exploitation de l'activité.

En fonctionnement, les dépenses 2025 s'élèvent à 1 285 020€ HT, et les recettes à 1 303 898€ HT.

Les travaux d'investissement 2025 s'élèvent à 470 475€ HT € dont 369 980€ HT de travaux sur les réseaux d'eau potable et eaux usées.

Le financement de l'investissement est assuré, par la dotation aux amortissements d'un montant de 410 410€ et des subventions de l'Agence de l'eau pour 70 760€.

Le budget Lotissements :

Ce budget a été créé en 2017 lors de l'aménagement des deux petits lotissements aux Bordes. A ce jour, sur les 5 lots, 4 sont vendus.